



# DULBEA

Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles

D  
U  
L  
B  
E  
A

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

**WORKING PAPER**

**N°07-14.RS**

**RESEARCH SERIES**

**“TRAVAIL ET MATERNITE EN  
EUROPE, CONDITIONS DE  
TRAVAIL ET POLITIQUES  
PUBLIQUES”**

Jérôme de Henau, Leila Maron, Danièle Meulders and  
Sîle O’Dorchai.

Avenue F.D. Roosevelt, 50 - CP-140 | B-1050 Brussels | Belgium  
DULBEA | Université Libre de Bruxelles

## TRAVAIL ET MATERNITÉ EN EUROPE, CONDITIONS DE TRAVAIL ET POLITIQUES PUBLIQUES

JÉRÔME DE HENAU (ULB, DULBEA), LEILA MARON (ULB, DULBEA),  
DANIÈLE MEULDERS (ULB, DULBEA), SILE O'DORCHAI (ULB, DULBEA)\*

### RÉSUMÉ:

Le but de cette étude est, d'une part, d'analyser le coût de la maternité en termes de conditions et de perspectives de travail et, d'autre part, de mesurer l'impact (positif ou négatif) des politiques publiques sur les décisions des femmes en matière de maternité et d'emploi. Les résultats indiquent que les écarts d'emploi observés entre les femmes sans enfants et les femmes avec enfants en bas âge sont essentiellement imputables à une hausse de l'inactivité dans la plupart des pays. Toutefois, au Luxembourg, en Autriche, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, le travail à temps partiel explique également une part importante de l'écart. En termes de politiques publiques, les systèmes d'accueil d'enfants sont le moyen le plus efficace pour garantir l'accès au travail des parents tandis qu'en ce qui concerne les congés de maternité, leur durée devrait être limitée à la période nécessaire pour se remettre de l'accouchement afin d'éviter de mettre en péril la carrière professionnelle de la mère. Il en est de même pour les congés parentaux. Ce type de congé devrait être obligatoirement partagé entre les deux parents.

### ABSTRACT:

The purpose of this study is to analyse the cost of motherhood in terms of working conditions and to measure the (positive or negative) impact of public policies on women's decisions with respect to motherhood and employment. The results show that inactivity is the main determinant of the employment gap between mothers and non-mothers. However, the impact of part-time is mentionworthy in Luxembourg, Austria, the United-Kingdom and the Netherlands. In terms of public policies, a good child care system is the most effective way to safeguard parents' employment. Ideally, maternity leave should not stretch beyond the period that is health-wise necessary in order not to put at risk future employability. The same holds true for parental leave: it should be short and shared between both parents.

**JEL CLASSIFICATION:** J13, J16, J18, J22.

**KEYWORDS:** conditions de travail, emploi, maternité, politiques publiques.

---

\* Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles, [dmeulder@ulb.ac.be](mailto:dmeulder@ulb.ac.be). Les résultats repris dans cet article ont fait l'objet de différentes publications reprises dans la bibliographie à De Henau et al., 2004 et 2007.

## INTRODUCTION

Les différents projets de recherche menés par l'équipe Economie du Travail et de l'Emploi (ETE) du Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (DULBEA) concernant la parenté et le travail sont fondés sur l'hypothèse qu'aujourd'hui les femmes exercent une activité professionnelle, activité qui garantit leur indépendance et les protège contre différents pièges à la pauvreté; que dans cette optique, elles ont souvent plus que les hommes poursuivi des études supérieures; et que le rôle des politiques publiques est de permettre la continuité de leur emploi et la progression de leur carrière tout au long de leur vie au même titre que les hommes.

L'objet de nos recherches est, dans le cadre de cette hypothèse :

- d'étudier quelle sera l'attitude des femmes face à la maternité et à l'emploi selon les effets qu'exercera la présence d'un enfant sur leurs conditions et perspectives de travail et
- de mesurer les effets positifs ou négatifs des politiques publiques sur leurs décisions.

Aider les femmes à rester sur le marché du travail est crucial pour leur indépendance, pour le développement de la société et peut-être aussi pour la survie des systèmes de protection sociale. Or, la naissance d'un enfant peut contraindre les mères à cesser leur activité professionnelle, à travailler à temps partiel ou les amener à changer d'emploi ou de secteur d'activité. Ces différents changements s'accompagnent souvent de pertes de revenus et de moindres perspectives de carrière et ils risquent d'affecter l'indépendance et la sécurité financière des mères. Dans la mesure où ces risques sont des contraintes et non des choix, il est important de les identifier et de les combattre par un système adéquat et efficace de politiques sociales et familiales qui garantisse l'engagement des deux parents dans la sphère professionnelle et familiale, évitant ainsi aux femmes de devoir faire le choix dichotomique de travailler ou d'élever des enfants. Les systèmes de garde d'enfants et autres infrastructures parascolaires, les congés de maternité/paternité, les congés parentaux, les réductions fiscales, les allocations familiales, sont les politiques habituellement développées dans les pays européens pour aider les parents, ces politiques ne vont pas nécessairement dans le sens de la promotion des familles bi-actives, et il est essentiel d'en analyser les effets sur l'égalité dans l'emploi des femmes et des hommes.

Cette problématique implique un engagement accru des pères dans la sphère familiale afin de partager les tâches. L'allocation du temps dans le ménage est au cœur de cette problématique, en particulier la part des pères dans la prise en charge des enfants par l'intermédiaire du congé de paternité, parental ou d'autres types encore et le degré jusqu'auquel ils consacrent ce temps "libéré" au travail domestique.

---

<sup>2</sup> Le fait d'avoir fixé un objectif par tête plutôt qu'en équivalent temps plein est une menace pour la qualité de l'emploi féminin, l'objectif risquant d'être atteint par une généralisation du travail à temps partiel féminin.

Un autre aspect concerne le secteur de la garde d'enfants lui-même, qui est caractérisé par une inadéquation de l'offre à la demande et par une grande diversité de l'offre au travers de services publics et privés; ces diversités engendrent des inégalités socio-économiques d'utilisation de grande ampleur dans la population. Ensuite, la plupart du travail de garde est effectué par des femmes, en particulier des femmes immigrées peu qualifiées, même dans les pays où le secteur a été professionnalisé et est mieux rémunéré.

Trois dimensions construisent notre analyse :

1. L'égalité hommes/femmes: il s'agit de détecter les biais potentiels de genre - directs ou indirects - des politiques, par exemple: l'inégalité des revenus entre les parents, combinée à une compensation forfaitaire du congé parental, pousse plus les mères que les pères à prendre cette forme de congé, augmentant à terme les risques de détérioration des perspectives de carrière des mères (Pylkänen et Smith, 2003, Stoiber, 1990); des allocations familiales élevées qui ne sont pas conçues comme un droit propre de l'enfant peuvent être perçues comme un salaire maternel avec des conséquences similaires sur la carrière des mères.

2. L'intégration au marché du travail: il s'agit d'étudier l'efficacité globale des systèmes de garde d'enfants (en connexion avec les congés parentaux et les soutiens financiers directs) à la continuité de l'emploi et sa qualité pour les mères et les pères quel que soit leur niveau de qualification (De Henau et al., 2005).

3. L'inclusion sociale: notre volonté est d'analyser la qualité des politiques de garde d'enfants en termes d'accessibilité à tous les types de services (géographique, financière, sociale et culturelle), d'équité pour tous les enfants (horizontale et verticale) et de qualité. Les taux de couverture inégaux, en faveur des zones aisées, la surreprésentation des parents aux niveaux d'éducation et socio-professionnels élevés dans les structures de garde formelles, de même que la concentration des femmes dans des emplois de piètre qualité et formation dans le secteur sont des questions insuffisamment étudiées en relation avec la participation au marché du travail et les caractéristiques d'emploi des parents.

Dans cet article nous présenterons quelques résultats qui portent d'une part sur le coût des enfants en terme d'emploi et, d'autre part, sur l'efficacité des politiques publiques.

La première partie est consacrée aux estimations des effets nets de la maternité sur la participation au marché du travail et sa durée.

La deuxième partie est relative aux politiques publiques menées dans quinze pays européens pour soutenir le modèle de la famille bi-active. Cette comparaison est basée sur la construction d'indicateurs harmonisés synthétisant l'information d'un ensemble exhaustif de données quantitatives et qualitatives concernant trois formes d'intervention publique: les services de garde des enfants, les congés liés à la naissance et les aides directes aux familles.

Les indicateurs reflétant la qualité des politiques publiques sont ensuite confrontés aux écarts d'emploi estimés pour chaque pays afin d'identifier les instruments les plus appropriés. Ce travail débouche sur une nouvelle typologie d'états providence témoignant du degré de combinaison entre famille et travail.

## **1. LE COÛT DES ENFANTS EN TERMES D'EMPLOI**

La maternité est susceptible d'exercer différents effets sur la carrière professionnelle des mères: elle peut les amener à abandonner leur travail (provisoirement ou définitivement), les inciter à réduire leur temps de travail, les conduire à changer de profession ou de secteur d'activité, les freiner dans la progression de leur carrière et de leurs salaires. Ces effets s'observent à des degrés variables dans les différents pays européens témoignant des effets négatifs qu'exerce la maternité sur les carrières des femmes. A l'inverse et ce phénomène est observé partout en Europe, la paternité exerce des effets positifs sur l'emploi des hommes: les pères travaillent plus et dans de meilleures conditions que les hommes sans enfants.

Les pénalités associées à la maternité montrent bien que le choix, si choix il y a, est contraint, par les stéréotypes d'une part: c'est à la mère qu'incombe la charge de l'enfant, et par les institutions d'autre part: manque d'infrastructures adéquates et incitations flexicuritaires encourageant les mères au travail à temps partiel et aux interruptions de carrière qui s'avèrent ultérieurement de redoutables pièges placés sur les parcours professionnels des femmes.

### **1.1. EFFET SUR LE TAUX D'EMPLOI PAR TÊTE**

Dans tous les pays, le fait d'avoir un enfant de moins de quinze ans influence négativement le taux d'emploi par tête des mères (Tableau 1), à l'exception de quelques pays où la maternité semble exercer un léger effet positif sur l'emploi: la Slovénie (+ 4 points de pourcentage), le Portugal (+ 3.7 points de pourcentage), la Belgique (+ 2.4 points de pourcentage) et la Pologne (+ 0.7 points de pourcentage). Ces effets positifs s'estompent avec le nombre d'enfants, ils disparaissent dès que le nombre de trois enfants est atteint.

L'incidence négative de la présence d'un enfant est la plus prononcée à Malte où elle est de 24 points de pourcentage. Viennent ensuite par ordre décroissant, la République Tchèque, l'Allemagne, l'Estonie, la Hongrie et Chypre où l'écart est compris entre 11 et 15 points de pourcentage. L'impact de la maternité est le plus faible en France et en Grèce où elle engendre un écart inférieur à 4 points de pourcentage.

La présence de trois enfants creuse profondément l'écart en termes de taux d'emploi puisque la différence entre les mères de famille nombreuse et les femmes sans enfants atteint 58 points de pourcentage en Hongrie. Cet effet est supérieur à 40 points en République Tchèque, en Slovénie, en Lettonie et en Allemagne, il est plus faible en Belgique, en Grèce, au Portugal et en Pologne, où l'écart varie entre 12.4 et 18.2 points de pourcentage. En Slovénie, la différence n'est que d'environ 6 points de pourcentage.

Les écarts entre femmes et hommes augmentent avec le nombre d'enfants (Tableau1), le maximum observé à Malte (30.3 points) en l'absence d'enfants, passe à 56.5 points de pourcentage et à 61.9 points dans le cas où il y a un enfant et deux enfants ou plus. Cette tendance s'observe au niveau de tous les Etats membres de l'Union européenne.

Les mères ont donc une probabilité beaucoup plus faible d'être en emploi que les pères et l'écart se creuse avec le nombre d'enfants.

De fortes différences s'observent selon le niveau d'éducation: au niveau de l'UE-25, la proportion moyenne des femmes éduquées qui travaillent avec un, voir deux enfant(s) est de 80%. Ce pourcentage chute à 64 et 43% respectivement pour les femmes à éducation moyenne et faible. La situation s'aggrave pour les femmes ayant trois enfants ou plus, le taux d'emploi passant de 63 à 22% respectivement pour les femmes à niveau d'éducation élevé et faible.

**TABLEAU 1. TAUX D'EMPLOI DES FEMMES ÂGÉES DE 25 À 49 ANS ET ÉCART DE GENRE EN PRÉSENCE D'ENFANT DE MOINS DE 15 ANS, 2005**

|              | Pas d'enfants |              | Un enfant     |              | Deux enfants  |              | Trois enfants et plus |              |
|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|-----------------------|--------------|
|              | Taux d'emploi | Ecart emploi | Taux d'emploi | Ecart emploi | Taux d'emploi | Ecart emploi | Taux d'emploi         | Ecart emploi |
| Allemagne    | 80,4          | 1,3          | 66,3          | 23,1         | 55,9          | 35,4         | 36,6                  | 48,3         |
| Autriche     | 83,3          | 5,7          | 78,1          | 15,7         | 68,4          | 28,3         | 51,2                  | 40,5         |
| Belgique     | 73,6          | 10,5         | 76,0          | 16,1         | 76,1          | 16,7         | 56,0                  | 30,4         |
| Danemark     | 80,7          | 8,3          | n.d           | n.d          | n.d           | n.d          | n.d                   | n.d          |
| Espagne      | 69,8          | 14,5         | 60,4          | 31,6         | 55,0          | 37,7         | 43,8                  | 47,4         |
| Finlande     | 78,3          | 8,1          | n.d           | n.d          | n.d           | n.d          | n.d                   | n.d          |
| France       | 78,4          | 5,1          | 76,0          | 15,3         | 70,4          | 22,7         | 46,7                  | 42,5         |
| Grèce        | 63,0          | 23,1         | 60,2          | 35,4         | 56,9          | 39,9         | 50,6                  | 45,0         |
| Irlande      | 69,0          | 20,5         | n.d           | n.d          | n.d           | n.d          | n.d                   | n.d          |
| Italie       | 63,3          | 19,2         | 57,9          | 35,2         | 50,5          | 43,0         | 35,3                  | 56,2         |
| Luxembourg   | n.d           | n.d          | n.d           | n.d          | n.d           | n.d          | n.d                   | n.d          |
| Pays-Bas     | 82,7          | 6,0          | 75,8          | 18,0         | 73,5          | 21,8         | 60,3                  | 32,1         |
| Portugal     | 75,3          | 7,2          | 79,0          | 15,3         | 75,9          | 18,5         | 57,4                  | 32,6         |
| Royaume-Uni  | 84,0          | 2,1          | 75,7          | 16,5         | 67,7          | 25,5         | 46,5                  | 39,4         |
| Suède        | 80,8          | 6,8          | n.d           | n.d          | n.d           | n.d          | n.d                   | n.d          |
| Chypre       | 80,4          | 8,4          | 69,2          | 25,7         | 73,4          | 22,7         | 54,5                  | 42,2         |
| Estonie      | 86,0          | -4,8         | 71,7          | 20,5         | 58,5          | 34,9         | n.d                   | n.d          |
| Hongrie      | 77,9          | 2,8          | 65,9          | 21,7         | 53,2          | 35,7         | 19,8                  | 54,3         |
| Lettonie     | 78,7          | 0,7          | 73,8          | 12,2         | 67,7          | 20,3         | 38,4                  | 58,4         |
| Lituanie     | 80,0          | 3,2          | 79,6          | 10,2         | 75,7          | 12,0         | 59,3                  | 34,3         |
| Malte        | 56,7          | 30,3         | 32,5          | 56,5         | 21,9          | 71,9         | 22,5                  | 61,9         |
| Pologne      | 68,2          | 4,8          | 68,9          | 17,0         | 61,5          | 26,5         | 50,0                  | 35,3         |
| Rép. Tchèque | 84,2          | 4,7          | 68,9          | 25,3         | 57,8          | 37,4         | 31,4                  | 54,0         |
| Slovaquie    | 73,6          | 6,1          | 69,7          | 20,6         | 59,1          | 30,6         | 32,7                  | 39,4         |
| Slovénie     | 82,5          | 3,0          | 86,5          | 6,6          | 86,7          | 6,5          | 76,2                  | 16,5         |

*n.d.*: données non disponibles ou extrêmement peu fiables.

**Source:** EUROSTAT, Enquête sur les forces de travail (2005).

## 1.2. EFFET SUR LA DURÉE DU TRAVAIL

Les taux d'emploi mentionnés dans la section précédente sont des taux d'emploi par tête qui comptabilisent de la même façon une personne en emploi quelle que soit la durée de son travail. Un effet négatif faible ou positif de la maternité sur le taux d'emploi par tête peut simplement masquer le fait que des mères abandonnent une activité à temps plein et s'engagent dans une activité à temps partiel.

**TABLEAU 2. TAUX D'EMPLOI À TEMPS PARTIEL POUR LES FEMMES ET LES HOMMES ÂGÉS ENTRE 20 ET 49 ANS ET SELON LA PRÉSENCE D'ENFANTS, 2003**

|              | Femmes       |                | Hommes       |                |
|--------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
|              | Sans enfants | Avec enfant(s) | Sans enfants | Avec enfant(s) |
| Allemagne    | 21,3         | 35,1           | 4,3          | 3,0            |
| Autriche     | 16,8         | 32,3           | 2,3          | 1,5            |
| Belgique     | 21,8         | 27,2           | 4,2          | 4,3            |
| Danemark     | n.d          | n.d            | n.d          | n.d            |
| Espagne      | 8,7          | 9,7            | 1,4          | 0,9            |
| Finlande     | 10,2         | 7,8            | 5,0          | 2,4            |
| France       | 14,1         | 17,6           | 3,3          | 2,5            |
| Grèce        | 4,9          | 6,7            | 2,1          | 2,4            |
| Irlande      | n.d          | n.d            | n.d          | n.d            |
| Italie       | 12,3         | 15,2           | 3,3          | 3,3            |
| Luxembourg   | 15,5         | 26,1           | n.d          | 1,6            |
| Pays-Bas     | 33,0         | 54,7           | 7,8          | 4,2            |
| Portugal     | 7,7          | 7,2            | 2,0          | 1,0            |
| Royaume-Uni  | 18,5         | 36,2           | 3,4          | 3,3            |
| Suède        | n.d          | n.d            | n.d          | n.d            |
| Chypre       | 8,8          | 8,3            | -2,2         | 1,5            |
| Estonie      | 4,5          | 4,9            | 4,0          | 1,8            |
| Hongrie      | 2,3          | 3,7            | 1,2          | 0,9            |
| Lettonie     | 5,1          | 7,6            | 3,1          | 3,5            |
| Lituanie     | 9,9          | 12,7           | 4,2          | 4,7            |
| Malte        | 8,6          | 8,4            | n.d          | n.d            |
| Pologne      | 8,6          | 10,1           | 3,0          | 2,3            |
| Rép. Tchèque | 2,4          | 3,9            | 0,6          | 0,5            |
| Slovaquie    | 2,0          | 1,6            | -0,8         | n.d            |
| Slovénie     | 2,6          | 1,8            | 1,7          | 0,8            |

*n.d: données non disponibles ou extrêmement peu fiables.*

**Source:** EUROSTAT, Enquête sur les forces de travail (2003).

Le travail à temps partiel est depuis toujours affaire de femmes et cela n'évolue pas: les hommes travaillent à temps plein et même aux Pays-Bas où 7% des hommes célibataires travaillent à temps partiel il n'y a pas eu d'extension significative de cette forme d'emploi à l'ensemble des travailleurs masculins. Plus qu'une affaire de femmes le temps partiel est une affaire de mères.

Le travail à temps partiel<sup>3</sup> est le plus répandu aux Pays-Bas où il concerne plus d'une femme sur deux qui a des enfants alors qu'il ne concerne qu'une femme sans enfant(s) sur trois (Tableau 2). Il est également fréquent au Royaume-Uni puisqu'il concerne 36.2% de la population féminine avec enfant(s), en Allemagne (35.1%), en Autriche (32.3%) et dans une moindre proportion en Belgique (27.27%) et au Luxembourg (26.1%).

Aux Pays-Bas ainsi qu'au Royaume-Uni, en Allemagne et en Autriche, le modèle le plus souvent observé est celui dans lequel l'homme travaille à plein temps tandis que la femme est occupée à temps partiel. La Finlande et les pays du Sud de l'Europe affichent des taux d'emploi partiel féminin bas, comme c'est le cas aux Etats-Unis (OCDE 2002).

La situation des nouveaux entrants européens est similaire à celle des pays du sud de l'UE-15, le temps partiel y est peu développé et l'incidence de la maternité est faible.

Pour les hommes, le taux d'emploi à temps partiel est faible et à l'inverse de ce qui est observé pour les femmes, la présence d'enfants entraîne une baisse du travail à temps partiel. Les pourcentages d'emploi à temps partiel des hommes sans enfant(s) varient entre 0.6% (République Tchèque) et 7.8% (Pays-Bas), ils sont compris entre 0.5 et 4.7% pour les pères.

### **1.3. DÉCOMPOSITION DE L'ÉCART D'EMPLOI DÛ À LA MATERNITÉ**

Les écarts présentés dans les deux sections précédentes sont des écarts bruts. Afin d'isoler les effets propres à la maternité des autres effets liés aux différences de caractéristiques entre les femmes étudiées et de mesurer l'écart net induit par la maternité, un modèle a été estimé inspiré par la procédure appliquée par Gornick (Gornick, Meyers et Ross 1998). Les données utilisées proviennent de la base de données du Panel Européen des Ménages, vague 2001, et considèrent les femmes en couple âgées de 25 à 44 ans.

La première étape consiste à estimer un modèle de participation au marché du travail où trois situations sont possibles: le travail à plein temps, le travail à temps partiel et l'inactivité/le chômage. Les équations du modèle incluent les variables explicatives suivantes: l'âge, le niveau d'éducation, le revenu du ménage, la région ainsi que la présence et l'âge du plus jeune enfant. Il s'agit d'un modèle logit multinomial qui permet l'estimation d'une variable dépendante multinomiale.

---

<sup>3</sup> Le temps partiel est défini ici comme tout travail de moins de 30 heures travaillées habituellement par semaine.

La seconde étape consiste à calculer les différences de taux d'emploi en équivalent temps plein entre les mères et les femmes sans enfant(s) et à isoler l'effet induit par la maternité de celui engendré par les autres caractéristiques de la personne. On obtient de la sorte un écart d'emploi « net » dû à la maternité pour les différents pays étudiés: de fortes différences existent entre les pays.

En ce qui concerne l'effet de la présence d'enfant(s) en bas âge (Graphique 1a), les écarts d'emploi dus à la maternité sont essentiellement imputables à une hausse de l'inactivité dans la plupart des pays. Toutefois, au Luxembourg, en Autriche, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, le travail à temps partiel explique une part importante de l'écart.

Au niveau des enfants en âge préscolaire (Graphique 1b), le travail à temps partiel explique une plus grande partie de l'écart d'emploi entre les mères et les non mères, et l'écart total est supérieur pour ce groupe d'âge en Autriche, aux Pays-Bas et au Luxembourg tandis qu'il est inférieur en France, en Italie et en Finlande. En faisant abstraction du cas espagnol, deux groupes de pays apparaissent assez nettement: un premier groupe relativement performant (où l'écart est inférieur à 20%) constitué du Danemark, de la Finlande, de la Suède, de la Grèce, de la Belgique, de la France, de l'Italie et du Portugal et un second groupe moins performant (où l'écart se situe autour de 40%) composé du Danemark, du Luxembourg, de l'Irlande, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de l'Autriche.

La distinction entre ces deux groupes reste valable lorsque l'on considère tous les enfants âgés de 0 à 5 ans (Graphique 1c) à condition de laisser la France, l'Espagne et l'Italie, pays intermédiaires, avec les pays performants.

Des équations séparées pour les mères et les femmes sans enfant(s) ont également été estimées qui débouchent sur les mêmes conclusions: la décomposition de l'écart montre que celui-ci est principalement dû à une moindre valorisation des caractéristiques qu'à des différences de caractéristiques entre les deux groupes.

Afin de mesurer l'effet de l'éducation, les régressions ont été aussi estimées pour différents niveaux d'éducation. L'analyse porte sur treize pays européens et considère deux niveaux d'éducation: le niveau inférieur et le niveau moyen/supérieur<sup>4</sup>. Il faut noter que les données relatives à l'éducation ne sont pas fiables pour la France et les Pays-Bas.

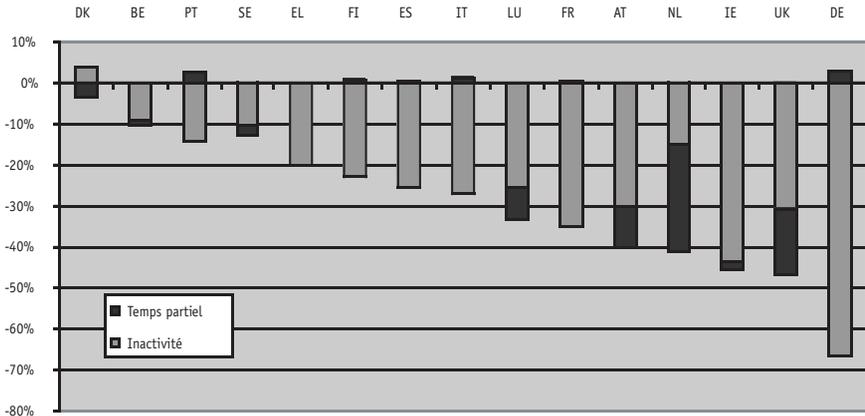
Les effets négatifs de la présence d'enfants sur l'emploi sont indubitablement plus élevés si le niveau d'instruction de la mère est faible. En ce qui concerne l'éducation moyenne/supérieure, deux groupes de pays peuvent être distingués: le premier où l'écart d'emploi induit par la maternité est faible (Danemark, Suède, Finlande, Belgique, Portugal, Italie, Espagne et Grèce), et le second où il est élevé (Luxembourg, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni et dans une moindre mesure Irlande).

---

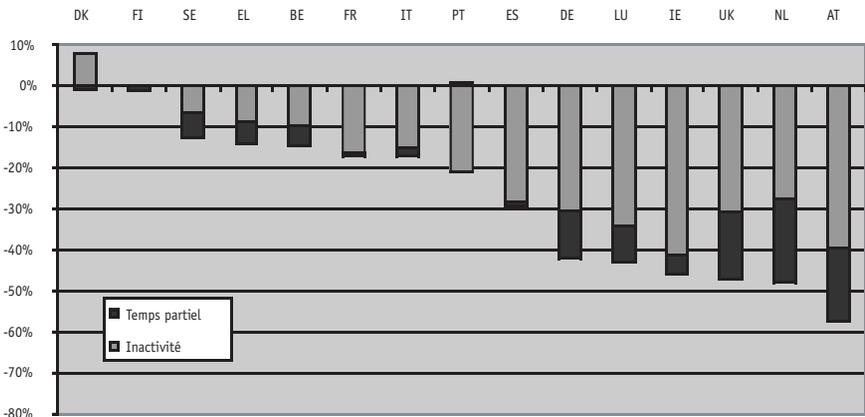
<sup>4</sup> Les estimations sont effectuées à partir d'un échantillon composé des femmes faiblement éduquées et d'un échantillon regroupant les femmes dont le niveau d'instruction est moyen et élevé en intégrant une variable de contrôle pour l'éducation post-secondaire.

En ce qui concerne le niveau d'instruction le plus faible, le classement des pays reste le même mais il n'est plus possible de distinguer clairement deux groupes de pays dans la mesure où l'écart d'emploi en équivalent temps plein augmente graduellement (Graphique 2).

**GRAPHIQUE 1. DÉCOMPOSITION DE L'ÉCART D'EMPLOI DÙ À LA MATERNITÉ EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN SELON L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT – CONTRIBUTION DE L'INACTIVITÉ ET DU TEMPS PARTIEL**

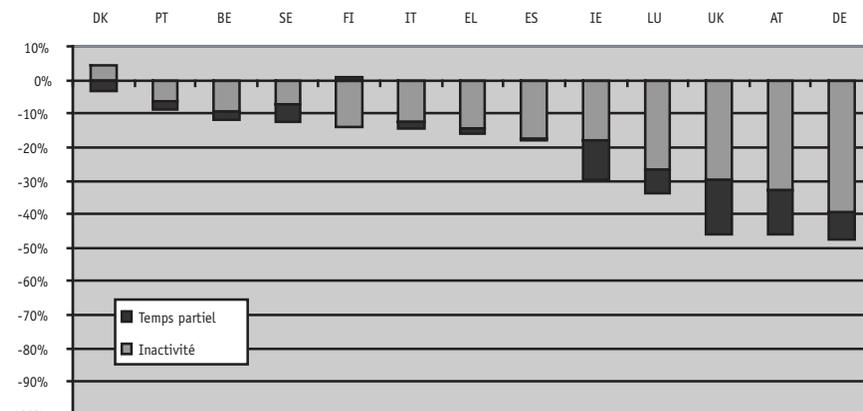


**1.a Effet net du plus jeune enfant âgé entre 0 et 3 ans en équivalent temps plein**



**1.b Effet net du plus jeune enfant âgé entre 3 et 5 ans en équivalent temps plein**

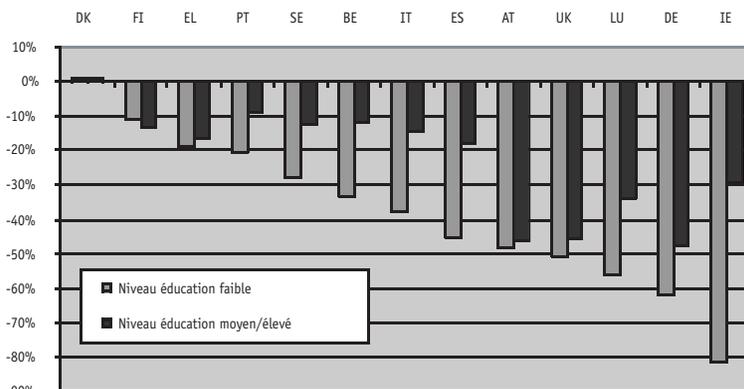
**GRAPHIQUE 1. SUITE**



1.c Effet net du plus jeune enfant âgé entre 0 et 5 ans en équivalent temps plein

Source: De Henau et al. (2007c).

**GRAPHIQUE 2. L'ÉCART D'EMPLOI DÛ À LA MATERNITÉ EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION (MÈRES DONT L'ENFANT EST ÂGÉ DE 0-5 ANS)**



Effet net de l'enfant âgé entre 0 et 5 ans pour expliquer l'écart d'emploi entre les mères et les non mères en équivalent temps plein par niveau d'éducation

Source: De Henau et al. (2007c).

## 2. LES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour comparer les politiques publiques menées dans les Etats de l'Union européenne, nous avons dans un premier temps récolté des informations quantitatives sur les politiques menées dans trois champs d'intervention: les services de garde des enfants, les congés liés à la naissance et les aides financières. Nous avons ensuite harmonisé ces données en rendant leurs valeurs comparables, puis nous avons agrégé certaines données en construisant des variables groupées. Ensuite, nous avons transformé les variables en indices par la méthode de normalisation linéaire "linear scaling technique"<sup>5</sup>. Enfin, les indices ont été agrégés afin d'obtenir un indicateur synthétique pour chacune des politiques étudiées.

### 2.1. INDICATEUR RELATIF À LA GARDE DES ENFANTS

Cet indicateur est construit sur base de différents critères: la proportion d'enfants couverts par le système de garde, les horaires d'ouverture, l'intervention publique au niveau des coûts, le rapport enfants/membres du personnel et les dépenses publiques consacrées à l'éducation des jeunes enfants.

L'indicateur a été construit séparément pour deux groupes d'enfants: les enfants âgés de 0 à 2 ans, d'une part, et les enfants âgés de 3 à 5 ans, d'autre part.

**TABEAU 3. CLASSEMENT DES PAYS SELON L'INDICATEUR "GARDE DES ENFANTS"**

| Indicateur synthétique<br>0-2 ans |       | Indicateur synthétique<br>3-5 ans |       | Indicateur synthétique<br>0-5 ans |       |
|-----------------------------------|-------|-----------------------------------|-------|-----------------------------------|-------|
| DK                                | 95.55 | DK                                | 86.57 | DK                                | 91.06 |
| SE                                | 59.66 | SE                                | 78.52 | SE                                | 69.09 |
| FI                                | 58.18 | FR                                | 39.73 | FI                                | 46.34 |
| FR                                | 51.28 | IT                                | 37.73 | FR                                | 45.50 |
| BE                                | 47.49 | FI                                | 34.50 |                                   |       |
|                                   |       |                                   |       | IT                                | 37.56 |
| LUX                               | 39.60 | LUX                               | 33.75 | BE                                | 36.94 |
| NL                                | 38.41 | AT                                | 32.73 |                                   |       |
| IT                                | 37.40 | BE                                | 26.39 | LUX                               | 36.67 |
| GE                                | 37.00 | GE                                | 23.03 | AT                                | 33.38 |
|                                   |       |                                   |       | GE                                | 30.01 |
| AT                                | 34.02 | UK                                | 17.52 |                                   |       |
| PT                                | 33.66 | NL                                | 15.51 | NL                                | 27.97 |
| UK                                | 33.10 |                                   |       | UK                                | 24.31 |
|                                   |       | PT                                | 10.60 | PT                                | 22.13 |
| EL                                | 27.52 | ES                                | 8.46  |                                   |       |
| ES                                | 24.32 | IE                                | 4.36  | ES                                | 16.39 |
| IE                                | 9.32  | EL                                | 0.54  | EL                                | 14.03 |
|                                   |       |                                   |       | IE                                | 6.84  |

**Source:** De Henau et al. (2007a).

<sup>5</sup> La Linear Scaling Technique se base sur la méthodologie appliquée par les Nations-Unies pour construire l'Indice de Développement Humain. Elle consiste à identifier la valeur maximale (Max) et minimale (Min) d'une variable pour tous les pays et leur attribuer respectivement les valeurs 100 et 0, et ensuite appliquer la formule suivante aux autres valeurs (Val):  $[(Val - Min) / (Max - Min)] * 100$ .

Quatre groupes de pays ressortent de cette analyse, quel que soit le groupe d'âge considéré.

Le Danemark, la Suède, la Finlande et la France constituent un premier groupe au sein duquel le Danemark occupe toujours la première place. La Belgique fait partie du premier groupe pour les enfants âgés de 0 à 2 ans. Pour les enfants âgés de 3 à 5 ans, elle cède la place à l'Italie qui présente un meilleur taux d'encadrement et où l'intervention publique est plus importante.

Un second groupe de pays est composé du Luxembourg, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Autriche et de la Belgique pour l'éducation préscolaire. Les Pays-Bas apparaissent en général dans le troisième groupe, sauf pour les enfants de 0 à 2 ans du fait de l'étendue des heures d'ouverture.

Le Royaume-Uni et le Portugal font aussi partie du troisième groupe pour les enfants en bas âge mais le Portugal se joint au dernier groupe lorsque l'éducation préscolaire est considérée. Si les systèmes de garde accueillent un grand nombre d'enfants au Portugal, les heures d'ouvertures sont limitées, particulièrement pour les enfants en âge préscolaire et les dépenses publiques pour ce groupe d'âge sont les plus faibles d'Europe. Le classement du Royaume-Uni peut s'expliquer par le fait que dans ce pays, les politiques sont davantage axées sur les aides financières sous forme d'allocations et de crédits d'impôts pour permettre aux familles de placer leurs enfants dans des systèmes de garde privés.

Finalement, un dernier groupe de pays comprend l'Espagne, la Grèce et l'Irlande.

Ces résultats sont cohérents avec ceux trouvés par d'autres auteurs qui ont construit des typologies des Etats providence en se basant sur les systèmes de garde d'enfants (Letablier et Barbier 1998; Gornick et Meyers, 2003) à l'exception du Luxembourg qui ici est classé dans la moyenne alors qu'il est généralement considéré comme faisant partie du bas du classement.

## **2.2. INDICATEUR CONGÉS DE MATERNITÉ ET DE PATERNITÉ**

Nous avons construit trois indicateurs: un indicateur "congé de maternité", un indicateur "congé de paternité" et un indicateur "congés de naissance" qui est une combinaison des deux indicateurs précédents.

L'indicateur "congé de maternité" est une moyenne pondérée de deux indicateurs. Le premier indicateur est affecté d'un poids de 2/3 dans la mesure où il intègre deux critères, à savoir le nombre de jours de congés multipliés par le taux de remplacement. Le second est la période de qualification, soit la période pendant laquelle la personne doit avoir travaillé pour pouvoir prétendre aux indemnités, et a un poids de 1/3. L'indicateur "congé de paternité" a été construit en prenant en compte le nombre de jours de congé payés.

Le dernier indicateur prend en considération les différences entre le congé de maternité et le congé de paternité en terme de durée. Il correspond à la moyenne des 6 éléments

suivants: le nombre total de jours de congé de maternité et de paternité rémunérés (affecté d'un poids égal à 4/6 dans la mesure où il dépend de 4 critères différents), les jours de congé de paternité rémunérés exprimés en pourcentage des 90 jours de congé de maternité, cette durée étant considérée comme "idéale"<sup>6</sup> et finalement, la période de qualification.

**TABLEAU 4. CLASSEMENT DES PAYS SELON LES INDICATEURS "CONGÉS DE MATERNITÉ", "CONGÉS DE PATERNITÉ" ET "CONGÉS DE NAISSANCE"**

| Indicateur final congé de maternité |       | Indicateur final congé de paternité |        | Indicateur final congé de naissance |       |
|-------------------------------------|-------|-------------------------------------|--------|-------------------------------------|-------|
| NL                                  | 92.21 | FI                                  | 100.00 | FR                                  | 80.84 |
| AT                                  | 92.21 | FR                                  | 77.78  | FI                                  | 78.10 |
| IT                                  | 80.87 | BE                                  | 48.56  | PT                                  | 73.87 |
| PT                                  | 79.99 | SE                                  | 44.44  | NL                                  | 70.96 |
| EL                                  | 77.4  | PT                                  | 27.78  | AT                                  | 66.53 |
| ES                                  | 72.47 | DK                                  | 26.97  | SE                                  | 63.73 |
| LUX                                 | 72.20 | ES                                  | 11.11  | EL                                  | 63.7  |
| GE                                  | 68.83 | LUX                                 | 11.11  | ES                                  | 61.09 |
| SE                                  | 60.86 | NL                                  | 11.11  | LUX                                 | 60.95 |
| FI                                  | 60.69 | EL                                  | 5.56   | IT                                  | 56.93 |
| FR                                  | 58.87 | GE                                  | 0.00   | GE                                  | 49.93 |
| DK                                  | 52.47 | IE                                  | 0      | BE                                  | 49.78 |
| BE                                  | 40.70 | IT                                  | 0.00   | IE                                  | 31.17 |
| IE                                  | 38.2  | AT                                  | 0.00   | UK                                  | 16.67 |
| UK                                  | 33.33 | UK                                  | 0.00   | GE                                  | 49.93 |

**Source:** De Henau et al. (2007b).

Les résultats varient sensiblement selon l'indicateur considéré. Au final la Finlande et la France sont en tête du classement, tandis que l'Irlande et le Royaume-Uni sont aux plus bas, ceci pouvant s'expliquer par l'inexistence de congés rémunérés pour les pères.

Nous n'avons pas, délibérément, traité des congés parentaux dans cet article : dans la mesure où selon nous il s'agit là d'une politique de nature paternaliste qui vise à résoudre le problème de la continuité du travail par un éloignement du marché du travail, ce qui est tout à fait paradoxal. Dans la mesure aussi où nombre d'études ont montré les effets négatifs sur la carrière qu'exerçaient ces éloignements longs du marché du travail, car à nouveau il s'agit d'une politique qui ne touche que les femmes dans la durée et particulièrement les femmes les moins qualifiées surtout si le taux de remplacement est faible. Alors oui aux congés parentaux qui seraient également distribués en terme de prise et durée par les hommes et les femmes, et dont les taux de remplacement seraient élevés afin de ne pas écarter principalement du marché du travail les moins qualifiés pour des périodes longues.

<sup>6</sup> La durée de 90 jours de congé de maternité est considérée comme "idéale" car elle permet à la femme de disposer du temps nécessaire pour se remettre de l'accouchement et cette durée diminue le risque de rupture avec le marché du travail (une interruption trop longue s'accompagne d'une détérioration du capital humain et engendre des difficultés à retourner en emploi).

### 2.3. INDICATEUR “ALLOCATIONS FAMILIALES”

A côté des services de garde des enfants, les aides financières accordées aux ménages sont un facteur qui pourrait affecter le choix d'avoir un enfant et le nombre d'enfants (Gauthier et Hatzius, 1997; Letablier, 2003). Un indicateur relatif aux allocations familiales a été construit pour comparer la générosité de chaque pays envers différents types de familles.

L'indicateur “allocations familiales” a été construit en tenant compte de sept compositions de famille et trois situations financières différentes<sup>7</sup>, en accordant à chacune un poids égal à leur part dans la population totale de chaque pays.

Les résultats font apparaître six groupes de pays, le haut du classement étant occupé par l'Autriche et le Luxembourg tandis que la France, l'Italie et l'Espagne occupent les dernières places. Ce classement est dans la lignée de celui obtenu par Letablier (1998) à quelques exceptions près. En effet, la France se retrouve en bas de l'échelle dans cette étude alors que dans les typologies de Letablier (1998), elle se trouve dans les premières positions. Cette différence peut s'expliquer par le fait que nous avons pris en compte l'absence d'aide financière accordée pour le premier enfant.

---

<sup>7</sup> Il faut noter que 7 compositions familiales différentes sont prises en compte:

- un parent isolé avec un enfant âgé de 11 mois;
- un parent isolé avec un enfant âgé de 6 ans;
- un parent isolé avec deux enfants âgés respectivement de 6 et 12 ans;
- un couple avec un enfant âgé de 11 mois;
- un couple avec un enfant âgé de 6 ans;
- un couple avec deux enfants âgés respectivement de 6 et 12 ans;
- un couple avec trois enfants âgés respectivement de 6, 12 et 16 ans.

On considère également trois situations financières différentes:

- les parents isolés touchent un revenu moyen correspondant à la moitié du salaire moyen national des femmes (0.5 AFE) et les couples touchent un revenu moyen correspondant à la moitié du salaire moyen national des femmes plus la moitié du salaire moyen national des hommes (0.5 AME);
- les parents isolés touchent un revenu moyen correspondant au salaire moyen national des femmes (1 AFE) et les couples touchent un revenu moyen correspondant au salaire moyen national des femmes plus le salaire moyen national des hommes (1 AME);
- les parents isolés touchent un revenu moyen correspondant à 1.5 du salaire moyen national des femmes (1.5 AFE) et les couples touchent un revenu moyen correspondant à 1.5 du salaire moyen national des femmes plus 1.5 du salaire moyen national des hommes (1.5 AME).

**TABLEAU 5. CLASSEMENT DES PAYS SELON L'INDICATEUR ALLOCATIONS FAMILIALES**

| Résultat final 0.5 AFE + 0.5 AME (pondéré) |      | Résultat final 1 AFE + 1 AME (pondéré) |      | Résultat final 1.5 AFE + 1.5 AME (pondéré) |      | Résultat final tous revenus (non pondéré) |      |
|--|------|--|------|--|------|---|------|
| AT   | 92.6 | AT                                     | 98.9 | AT   | 96.2 | AT  | 95.9 |
| LUX  | 87.0 | LUX                                    | 91.2 | EL   | 94.6 | LUX                                       | 89.2 |
|  |      |  |      | LUX  | 89.4 |   |      |
| GE   | 70.0 | GE                                     | 74.2 |  |      | GE  | 72.2 |
| IE   | 67.2 | IE                                     | 69.3 | GE   | 72.5 | IE  | 68.3 |
|  |      | EL                                     | 67.6 | IE   | 68.6 | EL  | 66.4 |
| BE   | 56.3 |  |      |  |      |   |      |
| FI   | 54.0 | BE                                     | 58.4 | BE   | 57.7 | BE  | 57.4 |
|  |      | FI                                     | 56.3 | FI   | 55.5 | FI  | 55.2 |
| SE   | 47.5 |  |      |  |      |   |      |
| DK   | 44.6 | SE                                     | 50.5 | SE   | 49.8 | SE  | 49.3 |
|  |      | DK                                     | 47.5 | DK   | 46.4 | DK  | 46.2 |
| PT   | 41.7 |  |      |  |      |   |      |
| EL   | 37.1 | NL                                     | 38.5 | NL   | 38.0 | NL  | 37.7 |
| NL   | 36.6 | UK                                     | 36.7 | UK   | 35.9 | UK  | 35.3 |
| IT   | 35.6 | PT                                     | 31.5 | PT   | 30.5 | PT  | 34.6 |
| UK   | 33.4 |  |      |  |      |   |      |
|  |      | FR                                     | 26.0 | FR   | 26.0 | FR  | 25.8 |
| FR   | 25.4 | IT                                     | 6.1  | IT   | 0.1  | IT  | 14.0 |
| ES   | 0.3  | ES                                     | 0.0  | ES   | 0.0  | ES  | 0.1  |

*Source: de Henau et al. (2007b).*

#### 2.4. INDICATEUR “AVANTAGES FISCAUX ET CRÉDITS D'IMPÔTS”

Le système fiscal a aussi été intégré dans l'analyse, en considérant les avantages fiscaux et les crédits d'impôts pour lesquels deux indicateurs distincts ont été construits. Comme c'était le cas pour l'indicateur “allocations familiales”, un indicateur a ensuite été construit pour chacune des trois situations financières en combinant les 7 compositions familiales différentes, en accordant à chacune d'entre elles un poids égal à sa part dans la population totale.

Enfin, une correction a été apportée à l'indicateur afin de prendre en compte les effets dus au caractère régressif des systèmes de réductions d'impôts pour chaque famille dans certains pays, comme c'est le cas en France, en Allemagne et en Espagne.

**TABLEAU 6. INDICATEUR RELATIF AUX AVANTAGES FISCAUX,  
(PONDÉRÉ PAR PAYS), 2003**

| Résultat final 0.5<br>AFE + 0.5 AME<br>(pondération<br>population) |      | Résultat final 1<br>AFE + 1 AME<br>(pondération<br>population) |      | Résultat final 1.5<br>AFE + 1.5 AME<br>(pondération<br>population) |      | Résultat final<br>tous revenus<br>(non pondérés<br>par les revenus) |      | Résultat final<br>tous revenus +<br>correction<br>régressivité<br>(non pondérés<br>par les revenus) |      |
|--|------|--|------|--|------|---|------|---|------|
| IT   | 75.4 | FR   | 89.0 | FR   | 90.3 | FR  | 67.9 | IT  | 63.8 |
| UK   | 69.4 | LU   | 75.3 | ES   | 53.9 | IT  | 60.6 | BE  | 58.3 |
| BE   | 65.4 | ES   | 71.7 | LU   | 45.7 | BE  | 54.0 | FR  | 52.1 |
| ES   | 35.1 | IT   | 66.5 | IT   | 39.9 | ES  | 53.6 | UK  | 52.0 |
| NL   | 28.7 | BE   | 58.7 | BE   | 37.8 | LU  | 45.1 | ES  | 49.5 |
| FR   | 24.3 | PT   | 44.4 | GE   | 26.4 | UK  | 38.7 | LU  | 39.0 |
| LU   | 14.4 | UK   | 39.9 | PT   | 26.3 | PT  | 26.6 | NL  | 29.7 |
| PT   | 9.1  | NL   | 22.3 | EL   | 22.8 | NL  | 22.1 | PT  | 27.2 |
| AT   | 0.6  | EL   | 18.1 | NL   | 15.3 | EL  | 13.6 | EL  | 15.7 |
| DK   | 0.0  | IE   | 5.1  | UK   | 6.8  | GE  | 9.1  | IE  | 12.8 |
| GE   | 0.0  | AT   | 1.3  | IE   | 5.2  | IE  | 3.4  | GE  | 11.3 |
| EL   | 0.0  | GE   | 0.8  | SE   | 3.9  | AT  | 1.4  | FI  | 9.7  |
| IE   | 0.0  | DK   | 0.0  | AT   | 2.4  | SE  | 1.3  | SE  | 9.2  |
| FI   | 0.0  | FI   | 0.0  | FI   | 1.6  | FI  | 0.5  | DK  | 9.0  |
| SE   | 0.0  | SE   | 0.0  | DK   | 1.0  | DK  | 0.3  | AT  | 8.6  |

Source: De Henau et al. (2007b).

## 2.5. CLASSIFICATION DES PAYS SELON L'ENSEMBLE DES POLITIQUES

Trois groupes de pays émergent d'une analyse par clusters basée sur les indicateurs décrits ci-dessus, même si au sein de ces groupes, l'hétérogénéité est forte.

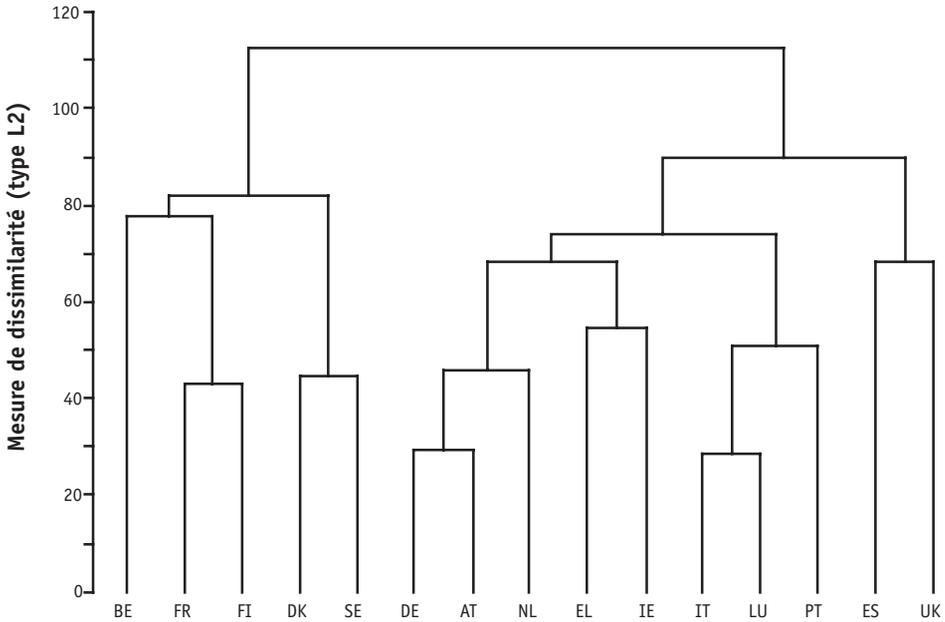
Le premier groupe positionné sur l'axe services de garde (Danemark, Suède, Finlande, France, Belgique) se distingue nettement des autres pays par l'importance des services de garde et les congés de paternité, il ne s'agit toutefois pas des seules dimensions qui sont privilégiées dans ces pays: la Belgique est également bien classée pour ce qui concerne les aides directes, la France et la Finlande pour les congés de maternité et de paternité, le Danemark et la Suède combinent des congés importants pendant la première année de l'enfant avec des services de garde nettement supérieurs à ceux des autres pays en termes quantitatifs et qualitatifs.

Un second groupe est fait de deux pays, l'Espagne et le Royaume Uni qui concentrent leurs politiques sur les aides directes encourageant le recours aux gardes privées.

Le dernier groupe comprend les pays restants, pour synthétiser on peut dire que dans ces pays la mère doit assurer la garde de l'enfant en sacrifiant son activité professionnelle.

Ces pays ont de piètres résultats en ce qui concerne les services de garde et les congés de paternité. En Allemagne, aux Pays Bas et en Autriche, il reste une pression forte sur les mères pour retarder la socialisation des enfants jusqu'à l'âge scolaire, ceci est illustré par les biais importants en ce qui concerne les congés parentaux (moins aux Pays Bas) et le peu de services de garde offerts.

**GRAPHIQUE 3. REGROUPEMENT DES PAYS SELON LES POLITIQUES MENÉES À L'ÉGARD DE LA PARENTÉ**



**Note:** Ce graphique classe les pays par groupe selon une analyse en cluster menée sur 15 pays européens. La mesure de dissimilarité (type L2) correspond à la distance euclidienne entre les valeurs associées à deux pays selon les critères étudiés. Plus la branche est élevée, plus la distance entre les deux pays ou les deux groupes de pays est grande, et moins il est possible de les agréger.

**Source:** De Henau et al. (2006a).

### 3. EFFETS DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR L'ÉCART D'EMPLOI DU À LA MATERNITÉ

Au départ des écarts d'emploi estimés (section 1.3) et des indicateurs de politiques calculés (section 2), nous avons modélisé l'effet des politiques publiques sur les écarts d'emploi afin de mesurer l'efficacité des différentes politiques.

En ce qui concerne les enfants les plus jeunes, la variable « politique » qui explique le mieux l'importance de l'écart d'emploi entre mères et non mères est l'indicateur relatif aux services de garde d'enfants. Ce n'est qu'associé à cette variable que d'autres politiques deviennent significatives même si leur impact est faible: la durée du congé parental pris par la mère exerce en association avec la variable garde d'enfants un effet faible et significatif, augmentant l'écart entre mères et non mères.

En ce qui concerne les plus âgés, les heures d'ouverture deviennent le facteur explicatif de l'importance de l'écart. Toutefois, le classement des pays est toujours déterminé par la même variable que pour les enfants les plus jeunes: les services de garde. Ceci amène à conclure que l'absence de services de garde pour les enfants les plus jeunes entraîne une baisse de l'activité des mères qui n'est pas compensée par la suite.

**TABLEAU 7. RÉSULTATS DE LA RÉGRESSION DE L'ÉCART D'EMPLOI DÛ À LA MATERNITÉ PAR RAPPORT AUX POLITIQUES PUBLIQUES, POUR DEUX GROUPES D'ÂGE (L'ENFANT LE PLUS JEUNE ÂGÉ DE 0-2 ET DE 3-5 ANS)**

|   | reg 0-2y   |            |            |            | reg 3-5y   |            |            |           |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|
|   | 1          | 2          | 3          | 4          | 1          | 2          | 3          | 4         |
| taux couverture type 1 (gratuit) 0-2ans | 0.879 **   | 0.860 ***  | 0.811 ***  | 0.981 ***  | 1.104 **   | 1.056 ***  | 1.027 ***  | 1.097 *** |
| S.E.                                    | 0.386      | 0.249      | 0.247      | 0.257      | 0.380      | 0.277      | 0.276      | 0.307     |
| index congés parentaux (*100)           | -0.106     |            |            |            | -0.073     |            |            |           |
| S.E.                                    | 0.216      |            |            |            | 0.213      |            |            |           |
| nb d'années congés pour la mère         |            | -0.057 *   |            | -0.066 **  |            | -0.021     |            | -0.024    |
| S.E.                                    |            | 0.028      |            | 0.028      |            | 0.031      |            | 0.033     |
| exp.(nb années congés mère)             |            |            | -0.008 *   |            |            |            | -0.002     |           |
| S.E.                                    |            |            | 0.004      |            |            |            | 0.005      |           |
| index congé de maternité (*100)         |            |            |            | 0.256      |            |            |            | 0.087     |
| S.E.                                    |            |            |            | 0.191      |            |            |            | 0.228     |
| constante                               | -0.348 *** | -0.329 *** | -0.337 *** | -0.502 *** | -0.375 *** | -0.381 *** | -0.392 *** | -0.439 ** |
| S.E.                                    | 0.096      | 0.054      | 0.052      | 0.140      | 0.094      | 0.060      | 0.059      | 0.166     |
| Adj-R <sup>2</sup>                      | 28%        | 45%        | 45%        | 49%        | 46%        | 47%        | 46%        | 43%       |
| Prob> F                                 | 0.0552     | 0.0105     | 0.0116     | 0.0153     | 0.01       | 0.0085     | 0.01       | 0.0261    |

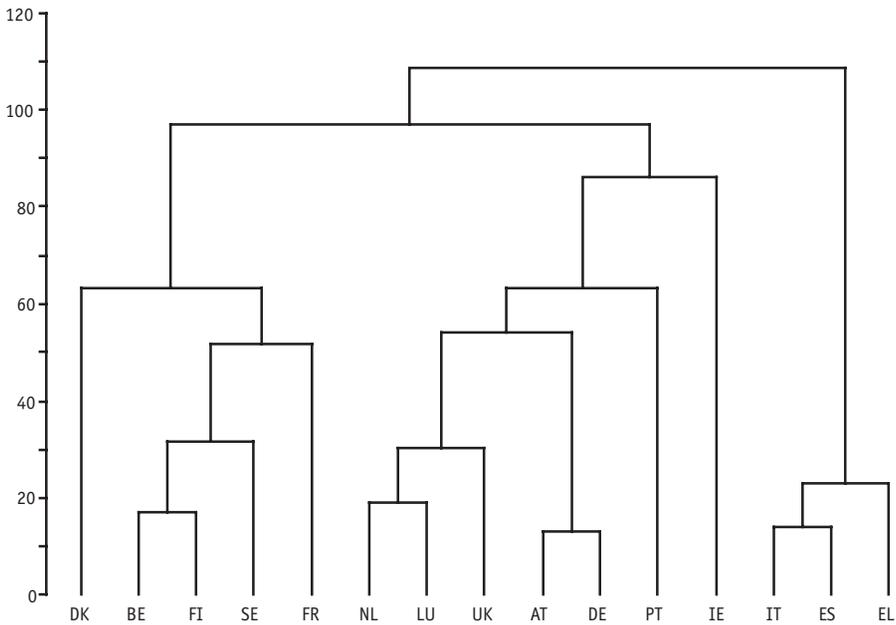
**Note:** coefficients de la régression, \*\*\* significatif à 1%, \*\* significatif à 5%, \* significatif à 1%.

**Source:** Calculs propres.

#### 4. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

Au départ des différents résultats présentés ci-dessus nous avons établi une typologie des quinze pays européens prenant en compte quatre dimensions: le taux d'emploi des mères en équivalent temps plein, l'écart d'emploi net entre mères d'un enfant de moins de six ans et non mères, les taux de fécondité (Gustafsson et Kenjoh (2004) pour l'année 2001) et le taux de couverture des services de garde. Les résultats figurent au graphique 4.

**GRAPHIQUE 4. CLASSIFICATION DE 15 PAYS EUROPÉENS SELON LES TAUX DE FÉCONDITÉ, LES CONDITIONS D'EMPLOI ET LES POLITIQUES (2001)**



**Note:** Note: Ce graphique classe les pays par groupe en fonction de la distance qui sépare leurs valeurs selon 4 dimensions. Plus la mesure de dissimilarité est faible (axe Y) au point d'intersection des deux branches, plus les pays sont proches (comme AT et DE par exemple).

**Source:** De Henau et al. (2006a).

**TABEAU 8. TROIS GROUPES D'AJUSTEMENT EMPLOI/FÉCONDITÉ**

|  | Sous groupe a                             | Sous groupe b                        | Sous groupe c   |
|--|---|--------------------------------------|---|
| <b>1<sup>er</sup> groupe: "garde des enfants"</b><br>Ecart d'emploi faibles<br>Niveau élevé de service de garde subsidiés<br>Emploi féminin élevé(moyen B)<br>Taux de fécondité élevés | <b>BE, SE, FI</b>                         | <b>DK</b><br>Ecart d'emploi positifs | <b>FR</b><br>Ecart d'emploi élevés<br>(long congés parentaux) |
| <b>2<sup>nd</sup> group: "inactivité"</b><br>Ecart d'emploi faibles (moyens)<br>Niveau faible de service de garde<br>Taux de fécondité faibles<br>Emploi féminin faible                | <b>ES, IT, EL</b>                         |                                      |   |
| <b>3<sup>rd</sup> group: "pénalité"</b><br>Emploi élevé des femmes sans enfants<br>Niveau faible de service publics de garde<br>Ecart d'emploi élevés (except PT)                      | <b>NL, LU, UK, IE</b><br>Fécondité élevée | <b>AT, DE</b><br>Fécondité faible    | <b>PT</b><br>Écart d'emploi faibles                           |

Trois groupes peuvent être distingués: un premier groupe comprend la Belgique, la Finlande, la Suède, la France et le Danemark, un second groupe est constitué par trois pays du sud de l'Europe, Italie, Espagne et Grèce et un troisième groupe est composé des pays restants: Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne, Autriche, Portugal et Irlande.

Premier groupe de pays: des services de garde d'enfants développés

La caractéristique principale partagée par les pays appartenant au premier groupe, et qui les distingue particulièrement des autres, est l'existence d'un grand nombre d'infrastructures publiques de garde pour les enfants en bas âge.

Les autres caractéristiques de ce groupe de pays sont des taux d'emploi en équivalent temps plein élevés pour les femmes en couple et sans enfant (moyen en Belgique), une faible sanction due à la maternité sur le marché du travail et des taux de fécondité relativement élevés.

Il faut toutefois noter que le Danemark se distingue des autres pays car les taux d'emploi en équivalent temps plein sont largement supérieurs pour les mères.

Les femmes françaises sont davantage pénalisées sur le marché du travail. Cette situation peut s'expliquer par les congés parentaux qui sont relativement longs, biaisés selon le genre et rémunérés faiblement, ce qui implique un retrait du marché du travail des mères et plus particulièrement des mères moins instruites (elles ont toutefois tendance à retourner sur le marché du travail lorsque leurs enfants sont plus âgés).

Si les taux d'emploi féminins sont élevés dans les pays scandinaves, la croissance de l'emploi des femmes s'est principalement faite dans le secteur public, ce qui a entraîné une forte ségrégation (particulièrement en Finlande). Dans ces pays aussi, les congés parentaux sont biaisés et exercent un impact salarial négatif.

#### Deuxième groupe: faible niveau d'emploi féminin

---

Les pays appartenant au deuxième groupe sont caractérisés par un niveau d'emploi des non mères (âgées de 25 à 44 ans, vivant en couple) particulièrement faible. Il faut cependant noter que les taux d'emploi de cette catégorie de femmes ont augmenté rapidement au cours des dix dernières années.

Dans ces pays, l'intervention publique pour la garde des enfants est relativement faible, surtout pour les enfants âgés de 0 à 2 ans. Cependant, les mères de jeunes enfants sont relativement moins pénalisées sur le marché du travail, l'indicateur rendant compte de la sanction imputable à la présence d'enfant est le plus faible en Italie et en Grèce pour les enfants âgés de 3 à 5 ans. Par ailleurs, en Espagne, les contrats d'emploi temporaires sont très nombreux et il a été montré que les femmes travaillant à durée déterminée sont plus susceptibles de freiner leur décision d'avoir des enfants (Gustafsson et Kenjoh, 2004; Petrongolo, 2004; De la Rica et Iza, 2005). L'augmentation de l'activité des femmes s'est donc effectuée aux dépens de la qualité et de la stabilité de l'emploi.

#### Troisième groupe: forte sanction due à la maternité sur le marché du travail

---

Le dernier groupe de pays comprend le Luxembourg, le Royaume-Uni et les Pays-Bas d'une part, et l'Autriche et l'Allemagne, d'autre part. Le Portugal et l'Irlande font également partie de ce groupe même s'ils présentent des caractéristiques assez différentes.

Il est en fait difficile de trouver une caractéristique similaire à tous les pays de ce groupe. En excluant le cas portugais, la présence d'enfant semble se "payer" sur le marché du travail dans tous les pays. Dans ce groupe, les mères en couple ajustent leur comportement sur le marché du travail en réduisant leurs heures de travail ou en se retirant complètement de la vie active (surtout en Irlande).

Le Portugal est toutefois assimilé à ce groupe étant donné que l'offre d'infrastructures de garde d'enfants en bas âge est faible même si le taux d'emploi des non mères est élevé.

Les deux sous-groupes diffèrent en matière de services de garde des enfants. En Allemagne, les services de garde dépendent du système d'éducation qui ferme à l'heure du midi, ne permettant aux parents que de travailler quelques heures le matin. Les politiques nationales dans ce pays, ainsi qu'en Autriche, sont davantage caractérisées par un modèle traditionnel de répartition des tâches, favorisant la dépendance économique des femmes à leur conjoint et stimulant l'inactivité plutôt que le travail à temps partiel et le travail à temps partiel plutôt que le travail à plein temps. Il a été montré que c'était les femmes qui se retiraient du marché

du travail pour s'occuper des enfants (Blossfeld, Drobic et al., 2001). Les couples allemands bi-actifs sont pénalisés par le système fiscal en vigueur qui privilégie l'inactivité des femmes ou le temps partiel (Blossfeld et Drobic, 2001). Cependant, dans la mesure où le marché du travail est régulé en Allemagne et en Autriche, la plupart des emplois à temps partiel sont protégés, au contraire du Royaume-Uni où la liberté du marché a engendré une forte population de bas salaires, largement représentée dans le secteur des services, et une diminution des salaires pour les travailleurs des classes moyennes.

Si les politiques publiques mises en place au Royaume-Uni ne sont pas favorables aux familles bi-actives avec enfants, le taux d'emploi des femmes est relativement élevé et il n'y a pas eu de baisse des taux de fécondité. Dans ce pays, les mères ont davantage ajusté leur comportement sur le marché du travail en réduisant leurs heures de travail plutôt qu'en devenant inactives. Dans les années 80, la participation des femmes mariées au travail à temps plein a cru et les mères ayant de jeunes enfants sont devenues plus présentes sur le marché du travail, la continuité de l'emploi est devenue de plus en plus répandue avec toutefois une certaine polarisation due aux congés de maternité autour de la naissance de l'enfant. En effet, les femmes ayant pris un congé de maternité court retournaient travailler à plein temps (souvent les plus éduquées)<sup>8</sup> tandis qu'à l'opposé, les femmes ayant connu de longues périodes hors du marché du travail retournaient travailler à temps partiel. Néanmoins, même parmi les femmes dont le niveau d'instruction est élevé, les pénalités d'emploi restent importantes lorsqu'elles décident d'avoir un enfant.

Par ailleurs, l'offre de garde d'enfants est insatisfaisante dans ce pays où elle est organisée par le marché et il n'existe pas de réelles mesures politiques pour promouvoir la participation des mères à la vie active. Les mêmes tendances s'observent en Irlande avec un taux d'emploi féminin inférieur à celui au Royaume-Uni.

En Allemagne et aux Pays-Bas, la division du travail est fortement conservatrice: l'homme travaille à plein temps et la mère est inactive. Lorsque le couple est bi-actif, la femme travaille à temps partiel (Hendrickx, Bernasco et al., 2001). Si les taux de fécondité restent relativement élevés, la médiocrité des structures d'accueil d'enfants a des effets sur l'emploi des mères qui se traduisent généralement par une réduction du nombre d'heures travaillées.

Aux Pays-Bas, la concentration des emplois à temps partiel dans le secteur secondaire du marché du travail est moins prononcée que dans les autres pays. Ce type d'emploi n'est pas nécessairement associé à des salaires et une protection sociale faibles bien qu'il engendre des conséquences négatives sur la carrière des femmes comme dans les autres pays.

---

<sup>8</sup> Il faut toutefois préciser que ces femmes ne représentent qu'une minorité.

Le fait que les femmes sont considérées comme au moins disponibles à mi-temps pour s'occuper de leurs enfants se reflète dans les politiques: le taux de couverture des services de garde publics est très faible pour les enfants âgés de moins de 4 ans. Ceci est également vrai au Royaume-Uni et au Luxembourg mais dans le premier pays, le manque d'offre de services publics de garde d'enfant est compensé par des systèmes privés et dans le second, au Luxembourg, ce manque est compensé par des aides financières très généreuses accordées aux familles.

Finalement, le Portugal est un cas à part dans la mesure où les mères sont moins pénalisées sur le marché du travail à la suite de la naissance de leur enfant en comparaison avec les autres pays faisant partie de ce groupe. C'est également le cas dans les autres pays du Sud de l'Europe. Ceci s'explique par le fait que les femmes participant au marché du travail sont celles dont l'attachement à ce dernier est fort. Au Portugal, l'inverse est vrai puisque le taux d'emploi en équivalent temps plein des femmes est élevé mais il y a une forte ségrégation comme dans les pays où les taux d'activité des femmes ont rapidement augmenté (De Henau, Meulders et al., 2004).

## CONCLUSION

Les systèmes d'accueil d'enfants sont le moyen le plus efficace pour garantir l'accès au travail des parents, l'offre publique devrait donc s'élargir et les taux de couverture devraient être supérieurs aux cibles fixées par l'Europe au Conseil de Barcelone (selon lesquelles les structures de garde devraient accueillir 33% au moins des enfants de moins de trois ans et au moins 90% des enfants ayant entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire d'ici 2010). En outre, une place pour accueillir l'enfant devrait être garantie dès la fin du congé de maternité.

Par ailleurs, les heures d'ouverture devraient être assurées pour une journée à temps plein et la qualité des infrastructures de garde devrait être garantie par plus de professionnalisme et un meilleur ratio enfants/personnel. Finalement, les systèmes d'accueil devraient être disponibles à un faible prix, voire être gratuits pour les familles les plus pauvres: le coût de la garde ne devrait pas être un désincitant au travail. Par ailleurs, si l'éducation protège, en partie, des effets négatifs de la maternité sur l'emploi, dans un certain nombre de pays, l'écart d'emploi reste important pour les femmes les plus éduquées. De plus, les mères peu diplômées sont particulièrement réactives aux politiques publiques: dans la mesure où leur position sur le marché du travail est plus fragile, leur emploi est particulièrement tributaire de l'accessibilité des infrastructures de garde.

En matière d'allocations, le système devrait être universel, garantissant ainsi une aide financière à chaque parent indépendamment de son statut et de son niveau de revenus. Le défi politique n'est plus d'encourager la femme à avoir le troisième ou quatrième enfant mais plutôt de faire en sorte que les jeunes qui désirent avoir leur premier ou leur deuxième enfant puissent poursuivre leur carrière professionnelle. Par ailleurs, les gouvernements devraient être encouragés à augmenter leurs aides financières directes aux familles plutôt

que les réductions d'impôt, à enveloppe budgétaire constante, les aides directes présentent les avantages de simplicité, de transparence et de justice sociale. Elles devraient être partout un droit propre à l'enfant. L'individualisation du système fiscal et de sécurité sociale est conforme à cette logique et permettrait d'éviter une série de pièges à l'emploi des femmes.

En ce qui concerne les congés de maternité, leur durée devrait être limitée à la période nécessaire pour se remettre de l'accouchement, et ne pas être plus longs afin d'éviter de mettre en péril la carrière professionnelle de la mère. Le retour à l'emploi de la mère devrait par ailleurs être garanti, assurant les mêmes conditions de travail qu'avant le congé de maternité. Ce dernier devrait également être rémunéré à hauteur de 100% du salaire et il serait préférable que les conditions d'éligibilité recouvrent une courte période de qualification. Le congé de paternité devrait être étendu selon ces mêmes critères et devrait être pris directement après la naissance de l'enfant afin de réduire considérablement les tâches familiales assumées traditionnellement par la mère et encourager une meilleure répartition du travail non rémunéré au sein du couple.

Finalement, en ce qui concerne les congés parentaux, ceux-ci doivent être courts ou être pris à temps partiel afin de ne pas mettre en danger l'employabilité de la personne. Ce type de congé devrait être obligatoirement partagé entre les deux parents car tant que les congés parentaux resteront davantage pris par les femmes, qu'ils seront transférables et associés à un faible taux de remplacement, ils continueront d'exercer à terme des effets négatifs sur la carrière des mères.

## REFERENCES

- Blossfeld, H.-P. et S. Drobnič**, 2001. "Theoretical perspectives on couples' careers", in Blossfeld H.-P. and S. Drobnič (Eds), *Careers of Couples in Contemporary Society*, Oxford University Press, Oxford, pp.16-50.
- Blossfeld, H.-P., S. Drobnič et G. Rohwer**, 2001. "Spouses' employment careers in (West) Germany", in Blossfeld H.-P. and S. Drobnič (Eds), *Careers of Couples in Contemporary Society*, Oxford University Press, Oxford, pp.53-76.
- Budig, M.J. et P. England**, 2001. "The Effects of Motherhood on wages in Recent Cohorts", *American Sociological Review*, Vol.66, No.2, p.202-224.
- De Henau, J., D. Meulders et S. O'Dorchai**, 2004. "Conclusion", in Meulders, D. and S. Gustafsson (Eds), *The Rationale of Motherhood Choices: Influence of Employment Conditions and of Public Policies*, Final report, Chapter 4, European Commission, November.
- De Henau, J., D. Meulders et S. O'Dorchai**, 2006a. "The Childcare Triad? Indicators Assessing Three Fields of Child Policies for Working Mothers in the EU-15", *Journal of Comparative Policy Analysis*, Vol. 8, n°2, pp 129-148, June.
- De Henau, J., D. Meulders et S. O'Dorchai**, 2006b. "Maybe Baby! The Comparative Effectiveness of Public Policies to Fight Motherhood-Induced Employment Penalties and Decreasing Fertility in the Former EU-15", *working paper DULBEA*, Research series, N°06-02.RS, February.
- De Henau, J., D. Meulders et S. O'Dorchai**, 2007a, forthcoming. "The relative generosity of the EU countries' childcare systems", in Del Boca, D. and C. Wetzels (Eds), *Social Policies, Labour Markets and Motherhood: a Comparative Analysis of European Countries*, Part 1, Chapter 2, Cambridge University Press.
- De Henau, J., D. Meulders et S. O'Dorchai**, 2007b, forthcoming. "Parents' Care and Career. Comparing Parental Leave Policies across EU-15", in Del Boca, D. and C. Wetzels (Eds), *Social Policies, Labour Markets and Motherhood: a Comparative Analysis of European Countries*, Part 1, Chapter 3, Cambridge University Press.
- De Henau, J., D. Meulders et S. O'Dorchai**, 2007c, forthcoming. "Support for market care? Child and tax benefits in the EU-15", in Del Boca, D. and C. Wetzels (Eds), *Social Policies, Labour Markets and Motherhood: a Comparative Analysis of European Countries*, Part 1, Chapter 3, Cambridge University Press.
- De la Rica, S. et A. Iza**, 2005. "Career planning in Spain: Do fixed-term contracts delay marriage and parenthood?", *Review of Economics of the Household*, Vol. 3, n°1, pp 49-73.
- Edin, P.A. et M. Gustafsson**, 2001. *Time Out of Work and Skill Depreciation*, Université d'Uppsala.
- Gauthier, A. H. et J. Hatzius**, 1997. "Family benefits and fertility: an economic analysis", *Population Studies*, Vol. 51, Part 3, 1997, pp.295-306.
- Gornick, J. C., M. K. Meyers et K. E. Ross**, 1997. 'Supporting the employment of mothers: Policy variation across fourteen welfare states', *Journal of European Social Policy*, Vol.7, n°1, pp.45-70.
- Gornick, J. C., M. K. Meyers et K. E. Ross**, 1998. 'Public policies and the employment of mothers: A cross-national study', *Social Science Quarterly*, Vol.79, n°1, pp.35-54.

- Gornick, J., et M. Meyers**, 2000. "Early Childhood Education and Care (ECEC) : Cross-national variation in service organisation and financing", paper prepared for presentation at A *Consultative Meeting on International Developments in Early Childhood Education and Care : An Activity of the Columbia Institute for Child and Family Policy*, New York City, May 11-12, 2000.
- Gustafsson, S.**, 2002. "European fertility developments", in The Rationale of Motherhood Choices: Influence of Employment Conditions and of Public Policies, Chapter 1, *State of the Art Report to the European Commission*, September.
- Gustafsson, S. et E. Kenjoh**, 2004. "Motherhood choices", in: The Rationale of Motherhood Choices: Influence of Employment Conditions and of Public Policies, Chapter III, *Final Report to the European Commission*, November.
- Gustafsson, S. et E. Kenjoh**, 2006, forthcoming. "Timing of maternity", in Del Boca, D. and C. Wetzels (Eds), *Social Policies, Labour Markets and Motherhood: a Comparative Analysis of European Countries*, Part 2, Chapter 2, Cambridge University Press, pp. 180-229.
- Gustafsson, S., E. Kenjoh et S. Worku**, 2003. "Human Capital of Women and Men and the Timing of Parenthood", University of Amsterdam, *mimeo*.
- Hendrickx, J., W. Bernasco et P. M. De Graaf**, 2001. 'Couples' labour-market participation in the Netherlands', in: Blossfeld H.-P. and S. Drobní (2001), *Careers of Couples in Contemporary Society*, Oxford University Press, Oxford, pp.77-97.
- Letablier, M.-T.**, 2003. "Fertility and family policies in France", *Journal of Population and Social Security (Population)*, Supplement to Vol. 1, 17 pp.
- Letablier, M.-T.**, 1998. *Comparing Family Policies in Europe*, Periodic Progress Report N°1 of the Thematic Network: "Working and Mothering: Social practices and Social Policies", TSER Programme of the European Commission, Area III: Research into Social Integration and Social Exclusion in Europe, 1st TSER Seminar held in Lund, November 26-28, 1998.
- Letablier, M.-T. et J.-C. Barbier**, 1998. "Etat et familles: politiques publiques comparées en Europe", in Collectif: *l'Etat à l'épreuve du social*, Paris: Editions Syllepse, pp.139-151.
- Letablier, M.-T. et I. Jönsson**, 2003. "Caring for children: the logics of public action", in Gerhart U., T. Knijn and A. Weckwert (eds.), *Erwerbstätige Mütter : ein europäischer Vergleich*, Beck, Munich.
- OCDE**, 2002. *Employment Outlook*, OCDE, Paris.
- OCDE**, 2001. *Employment Outlook*, OCDE, Paris.
- Petrongolo, B.**, 2004. "Gender segregation in employment contracts", *CEP Discussion Papers*, n°637, May.
- Pylkänen, E. et N. Smith**, 2003. "Career interruption due to parental leave: a comparative study of Denmark and Sweden", OECD, DELSA/ELSA/WD/SEM1.
- Stoiber, S.**, 1990. "Family leave Entitlements in Europe lessons for the United-States" Compensation and benefit Management, Vol. 6.
- Waldfoegel, J., Y. Higuchi et M. Abe**, 1999. "Family leave policies and women's retention after childbirth: Evidence from the United States, Britain and Japan", *Journal of Population Economics*, Vol.12, pp 523-545.

## **DULBEA Working Paper Series**

### **2007**

- N° 07-14.RS Jérôme de Henau, Leila Maron, Danièle Meulders and Sîle O'Dorchai « Travail et Maternité en Europe, Conditions de Travail et Politiques Publiques », October 2007.
- N° 07-13.RS Pierre-Guillaume Méon and Khalid Sekkat «Revisiting the Relationship between Governance and Foreign Direct Investment», October 2007.
- N° 07-12.RS Robert Plamsan, François Rycx and Ilan Tojerow « Wage Differentials in Belgium : The Role of Worker and Employer Characteristics », October 2007.
- N° 07-11.RS Etienne Farvaque, Norimichi Matsueda and Pierre-Guillaume « How committees reduce the volatility of policy rates », July 2007.
- N° 07-10.RS Caroline Gerschlager «Adam Smith's Account of Self-Deceit and Informal Institutions », May 2007.
- N° 07-09.RS Marie Pfiffelmann « Which optimal design for lottery linked deposit », May 2007.
- N° 07-08.RS Marc Lévy « Control in Pyramidal Structures », May 2007.
- N° 07-07.RS Olga Bourachnikova «Weighting Function in the Behavioral Portfolio Theory», May 2007.
- N° 07-06.RS Régis Blazy and Laurent Weill « The Impact of Legal Sanctions on Moral Hazard when Debt Contracts are Renegotiable », May 2007.
- N° 07-05.RS Janine Leschke «Are unemployment insurance systems in Europe adapting to new risks arising from non-standard employment? », March 2007.
- N° 07-04.RS Robert Plasman, Michael Rusinek, Ilan Tojerow « La régionalisation de la négociation salariale en Belgique : vraie nécessité ou faux débat ? », March 2007.
- N° 07-03.RS Oscar Bernal and Jean-Yves Gnabo « Talks, financial operations or both? Generalizing central banks' FX reaction functions », February 2007.
- N° 07-02.RS Sîle O'Dorchai, Robert Plasman and François Rycx « The part-time wage penalty in European countries: How large is it for men? », January 2007.
- N° 07-01.RS Guido Citoni « Are Bruxellois and Walloons more optimistic about their health? », January 2007.

## 2006

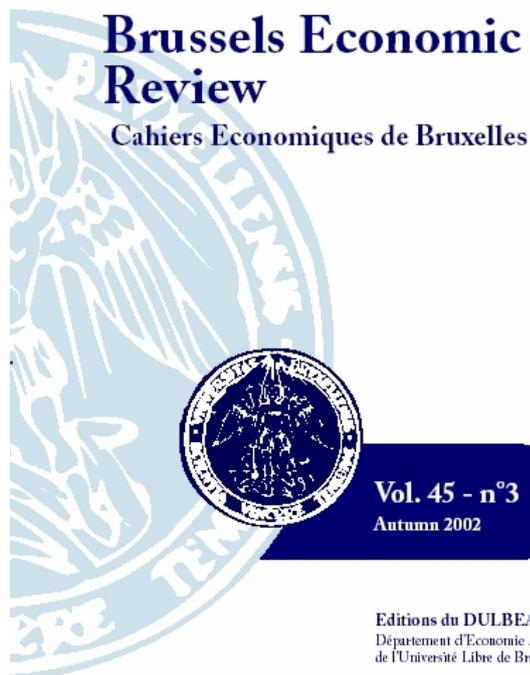
- N° 06-15.RS Michel Beine, Oscar Bernal, Jean-Yves Gnabo, Christelle Lecourt « Intervention policy of the BoJ: a unified approach » November 2006.
- N° 06-14.RS Robert Plasman, François Rycx, Ilan Tojerow « Industry wage differentials, unobserved ability, and rent-sharing: Evidence from matched worker-firm data, 1995-2002»
- N° 06-13.RS Laurent Weill, Pierre-Guillaume Méon « Does financial intermediation matter for macroeconomic efficiency? », October 2006.
- N° 06-12.RS Anne-France Delannay, Pierre-Guillaume Méon « The impact of European integration on the nineties' wave of mergers and acquisitions », July 2006.
- N° 06-11.RS Michele Cincera, Lydia Greunz, Jean-Luc Guyot, Olivier Lohest « Capital humain et processus de création d'entreprise : le cas des primo-créateurs wallons », June 2006.
- N° 06-10.RS Luigi Aldieri and Michele Cincera « Geographic and technological R&D spillovers within the triad: micro evidence from us patents », May 2006.
- N° 06-09.RS Verena Bikar, Henri Capron, Michele Cincera « An integrated evaluation scheme of innovation systems from an institutional perspective », May 2006.
- N° 06-08.RR Didier Baudewyns, Benoît Bayenet, Robert Plasman, Catherine Van Den Steen, « Impact de la fiscalité et des dépenses communales sur la localisation intramétropolitaine des entreprises et des ménages: Bruxelles et sa périphérie», May 2006.
- N° 06-07.RS Michel Beine, Pierre-Yves Preumont, Ariane Szafarz « Sector diversification during crises: A European perspective », May 2006.
- N° 06-06.RS Pierre-Guillaume Méon, Khalid Sekkat « Institutional quality and trade: which institutions? which trade? », April 2006.
- N° 06-05.RS Pierre-Guillaume Méon « Majority voting with stochastic preferences: The whims of a committee are smaller than the whims of its members », April 2006.
- N° 06-04.RR Didier Baudewyns, Aynah Gangji, Robert Plasman « Analyse exploratoire d'un programme d'allocations-loyers en Région de Bruxelles-Capitale: comparaison internationale et évaluation budgétaire et économique selon trois scénarios », April 2006.
- N° 06-03.RS Oscar Bernal « Do interactions between political authorities and central banks influence FX interventions? Evidence from Japan », April 2006.

- N° 06-02.RS Jérôme De Henau, Danièle Meulders, and Sile O’Dorchai « The comparative effectiveness of public policies to fight motherhood-induced employment penalties and decreasing fertility in the former EU-15 », March 2006.
- N° 06-01.RS Robert Plasman, Michael Rusinek, and François Rycx « Wages and the Bargaining Regime under Multi-level Bargaining : Belgium, Denmark and Spain », January 2006.

## **2005**

- N° 05-20.RS Emanuele Ciriolo « Inequity aversion and trustees’ reciprocity in the trust game », May 2006.
- N° 05-19.RS Thierry Lallemand, Robert Plasman, and François Rycx « Women and Competition in Elimination Tournaments: Evidence from Professional Tennis Data », November 2005.
- N° 05-18.RS Thierry Lallemand and François Rycx « Establishment size and the dispersion of wages: evidence from European countries », September 2005.
- N° 05-17.RS Maria Jepsen, Sile O’Dorchai, Robert Plasman, and François Rycx « The wage penalty induced by part-time work: the case of Belgium », September 2005.
- N° 05-16.RS Giuseppe Diana and Pierre-Guillaume Méon « Monetary policy in the presence of asymmetric wage indexation », September 2005.
- N° 05-15.RS Didier Baudewyns « Structure économique et croissance locale : étude économétrique des arrondissements belges, 1991-1997 », July 2005.
- N° 05-14.RS Thierry Lallemand, Robert Plasman, and François Rycx « Wage structure and firm productivity in Belgium », May 2005.
- N° 05-12.RS Robert Plasman and Salimata Sissoko « Comparing apples with oranges: revisiting the gender wage gap in an international perspective », April 2005.
- N° 05-11.RR Michele Cincera « L’importance et l’étendue des barrières légales et administratives dans le cadre de la directive ‘Bolkestein’ : Une étude comparative entre la Belgique et ses principaux partenaires commerciaux », April 2005.
- N° 05-10.RS Michele Cincera « The link between firms’ R&D by type of activity and source of funding and the decision to patent », April 2005.
- N° 05-09.RS Michel Beine and Oscar Bernal « Why do central banks intervene secretly? Preliminary evidence from the Bank of Japan », April 2005.

- N° 05-08.RS Pierre-Guillaume Méon and Laurent Weill « Can Mergers in Europe Help Banks Hedge Against Macroeconomic Risk ? », February 2005.
- N° 05-07.RS Thierry Lallemand, Robert Plasman, and François Rycx « The Establishment-Size Wage Premium: Evidence from European Countries », February 2005.
- N° 05-06.RS Khalid Sekkat and Marie-Ange Veganzones-Varoudakis « Trade and Foreign Exchange Liberalization, Investment Climate and FDI in the MENA », February 2005.
- N° 05-05.RS Ariane Chapelle and Ariane Szafarz « Controlling Firms Through the Majority Voting Rule », February 2005.
- N° 05-04.RS Carlos Martinez-Mongay and Khalid Sekkat « The Tradeoff Between Efficiency and Macroeconomic Stabilization in Europe », February 2005.
- N° 05-03.RS Thibault Biebuyck, Ariane Chapelle et Ariane Szafarz « Les leviers de contrôle des actionnaires majoritaires», February 2005.
- N° 05-02.RS Pierre-Guillaume Méon « Voting and Turning Out for Monetary Integration: the Case of the French Referendum on the Maastricht Treaty », February 2005.
- N° 05-01.RS Brenda Gannon, Robert Plasman, Ilan Tojerow, and François Rycx « Interindustry Wage Differentials and the Gender Wage Gap : Evidence from European Countries », February 2005.



Publiés avec l'aide financière de la Communauté Française de Belgique

**Brussels Economic Review**

University of Brussels  
DULBEA, CP140  
Avenue F.D. Roosevelt, 50  
B-1050 Brussels  
  
Belgium

**ISSN 0008-0195**

Apart from its working papers series, DULBEA also publishes the *Brussels Economic Review-Cahiers Economiques de Bruxelles*.

### **Aims and scope**

First published in 1958, *Brussels Economic Review-Cahiers Economiques de Bruxelles* is one of the oldest economic reviews in Belgium. Since the beginning, it publishes quarterly the Brussels statistical series. The aim of the Brussels Economic Review is to publish unsolicited manuscripts in all areas of applied economics. Contributions that place emphasis on the policy relevance of their substantive results, propose new data sources and research methods, or evaluate existing economic theory are particularly encouraged. Theoretical contributions are also welcomed but attention should be drawn on their implications for policy recommendations and/or empirical investigation. Regularly the review publishes special issues edited by guest editors.

Authors wishing to submit a paper to be considered for publication in the *Brussels Economic Review* should send an e-mail to Michele Cincera: [mcincera@ulb.ac.be](mailto:mcincera@ulb.ac.be), with their manuscript as an attachment. An anonymous refereeing process is guaranteed.

Additional instructions for authors and subscription information may be found on the *Brussels Economic Review's* website at the following address:

**<http://homepages.vub.ac.be/~mcincera/BER/BER.html>**